

TGIRT-EIBJ NEMASKA

UA 086-63

Procès-verbal de la
DIX-SEPTIÈME RENCONTRE

Tenue le 27 novembre 2019, à la salle de conférence principale de l'Édifice de la Nation Crie, à Nemaska



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 10 JUIN 2021

PRÉSENCES

Délégué(e)s :

MM.	Wayne Cheezo	-	Représentant des trappeurs
	Mathiew Tanoush	-	Environnement et eau

Observateurs :

Mmes	Johanne Morasse (téléphone jusqu'à ?)	-	GREIBJ
	Isabelle Fortin	-	MFFP
M.	Martin Filion	-	GREIBJ, animateur

Invité(e)s :

TGIRT-EIBJ NEMASKA

DIX-SEPTIEME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par M. Matthiew Tanoush, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.

3. Règles de fonctionnement – Adoption des procès-verbaux

L'animateur informe les membres que désormais, les observateurs autant que les délégués pourront proposer et appuyer l'adoption du procès-verbal d'une rencontre précédente, à condition d'avoir été présent à cette rencontre. L'animateur profite de ce point pour informer les membres que les règles de fonctionnement seront mises à jour après les fêtes. Ceci pourra être précisé dans les nouvelles règles de fonctionnement.

4. Suivi du procès-verbal de la rencontre regroupée des tables de GIRT de Matagami, Nemaska et Waskaganish, tenue le 5 septembre 2019

L'animateur fait un suivi de certains points de présentation et de discussion, notamment la présentation sur la stratégie envisagée pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier et le comité technique régional pour l'élaboration d'un plan de gestion des voies d'accès.

5. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juillet 2018

Aucune des seules personnes présentes lors de cette rencontre n'est présente. Le procès-verbal ne peut donc être adopté.

6. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 février 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par Mme Isabelle Fortin, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

7. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance pour cette rencontre.

8. Suivi des enjeux

L'animateur fait mention des trois enjeux de la grille et des moyens associés. Il demande aux délégués présents s'ils sont prêts et s'ils souhaitent prendre des actions concrètes en lien avec les enjeux de la grille. Un délégué demande si l'enjeu de l'accès au territoire ne concerne que les chemins forestiers. L'animateur mentionne que c'est dans cet esprit que l'enjeu a été soulevé mais rappelle certaines interventions du chef de Waskaganish lors de la dernière rencontre du conseil du GREIBJ, en lien avec la route de la Baie-James. Le délégué mentionne que son interrogation est effectivement en lien avec cette intervention. Il explique la problématique vécue sur cette route, surtout dans un premier tronçon où il se fait du transport de bois. Il précise qu'au nord de Matagami, on applique que du sable sur la route alors qu'au sud, on utilise du sel. Dans la portion de la route de la Baie-James où il s'effectue du transport de bois, la surface correspond beaucoup à de la neige compactée et même glacée. Non seulement cela contribue à rendre la conduite plus hasardeuse mais on n'y voit même plus la ligne jaune. Les véhicules ont donc tendance à rouler au centre de la route. L'animateur répète en français pour le bénéfice de l'observatrice du MFFP. Celle-ci précise que c'est la SDBJ qui assure l'entretien de la route de la Baie-James et invite donc les membres à s'adresser à cet organisme directement. Le délégué mentionne que le problème ne concerne pas la route de la Baie-James sur toute sa longueur mais seulement la portion où il se fait du transport de bois. Avec le développement de l'activité minière, il y aurait lieu de craindre une exacerbation du problème et une extension plus vers le nord sur cette route, possiblement jusqu'à hauteur du projet Rose Tentale. L'animateur prendra contact avec le responsable de la SDBJ pour demander s'il est possible d'appliquer plus de sel sur la route. Il demande à l'observatrice du MFFP si les compagnies forestières devraient contribuer à l'entretien de cette portion de la route, étant donné qu'ils l'utilisent beaucoup pour le transport de bois. L'observatrice mentionne que l'entretien de cette route est entièrement sous la responsabilité de la SDBJ. Elle ajoute qu'il n'y a pas seulement les compagnies forestières qui utilisent cette route mais également Hydro-Québec et les compagnies minières. Voilà sa lecture de la situation.

L'animateur demandera des précisions auprès de la SDBJ rapidement. Il propose également d'inscrire cette préoccupation dans la grille des enjeux, dans la mesure où il est possible de prendre en compte des préoccupations qui excèdent le territoire de la table de GIRT. Cela concerne également la table de GIRT de Waskaganish. L'animateur prendra les dispositions pour faire reconnaître un territoire élargi de manière à pouvoir prendre en compte cette préoccupation via les tables de GIRT.

Un délégué mentionne que cela concerne également la table de GIRT de Waswanipi, étant donné que le territoire des aires de trappe de Waswanipi recoupe celui de la table de GIRT de Nemaska. L'animateur mentionne que M. Steven Neeposh est également membre de la table de GIRT de Nemaska. Les délégués conviennent que la composition pourrait être révisée.

L'animateur revient au premier enjeu et demande si des actions peuvent être entreprises. Un délégué mentionne qu'il y a déjà une cartographie des sites sensibles du point de vue des activités forestières mais que cette dernière est confidentielle. Cette carte permet aux planificateurs de prévoir leurs aménagements à bonne distance des sites sensibles et de rendre la consultation des maîtres de trappe plus efficace. Parmi les sites sensibles, on retrouve les sites et les sentiers utilisés par l'original, les frayères, d'autres sites fauniques ainsi que des sites sensibles du point de vue des activités traditionnelles. Les délégués ne souhaitent pas réaliser une cartographie des sites sensibles via la table de GIRT pour le moment mais souhaitent néanmoins maintenir cette action dans la grille. Une telle cartographie devrait couvrir plus largement les sites sensibles, non seulement du point de vue des activités forestières mais toutes activités pouvant générer un impact sur l'environnement. Cette action pourrait devenir pertinente dans l'avenir mais on ne sait quand. L'action est pertinente mais il reste à voir de quelle façon on la mettra en œuvre. L'animateur passe à une autre action inscrite dans la grille qui consiste à analyser les milieux riverains et les modalités pour assurer leur protection. Un délégué suggère d'accroître la largeur des bandes

riveraines à 30 mètres et à partir du début de la strate arborée. Il mentionne que le risque de chablis peut être accru lorsque la bande protectrice est trop étroite et en présence d'un système racinaire de la couverture arborée peu développé. Sa préoccupation repose sur des observations mais cela mériterait qu'on effectue des analyses plus poussées. En Ontario, les normes prévoient tenir compte de la densité des arbres pour établir la largeur des bandes protectrices en bordure des lacs et des cours d'eau. En présence d'une forte densité du couvert arboré, une bande protectrice de 20 mètres peut être suffisante. L'animateur suggère de regarder plus en détails les pratiques de l'Ontario et la littérature en la matière, puis revenir à une prochaine rencontre pour approfondir la réflexion sur cette question.

L'animateur effectuera une revue de littérature sur les pratiques ontariennes et les études qui viennent appuyer ces pratiques, partagera le fruit de cette revue avec les membres de la table de GIRT et ramènera le sujet pour discussion lors d'une prochaine rencontre.

Les délégués font état de certaines observations sur le terrain en lien avec les bandes protectrices et plus largement des aménagements forestiers effectués depuis quelques décennies. Les changements observés sur le moyen-long terme peuvent être reliés aux changements climatiques. L'animateur demande à l'observatrice du MFFP si les cas de chablis dans les bandes protectrices sont répertoriés et s'il se fait de la récupération le cas échéant. Cette dernière mentionne qu'en cas de chablis, un plan spécial de récupération est mis en œuvre. Dans certains cas, surtout lorsque les superficies sont petites, on n'intervient pas. Dans les cas de chablis dans les bandes protectrices, on intervient parfois, lorsque la capacité portante des sols le permet.

L'animateur passe à l'enjeu de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques. Avant d'entreprendre quel qu'action que ce soit pour cet enjeu, l'animateur suggère de prévoir une présentation sur les modalités prévues dans le cadre du RADF. Une telle présentation est déjà prévue à la table de GIRT de Matagami. L'ensemble des membres conviennent de prévoir la même présentation après les fêtes. Un délégué suggère de mettre de l'avant un projet visant à effectuer un suivi de la qualité de l'eau. L'observatrice du MFFP trouve l'idée intéressante mais cela ne dépend pas de son département au MFFP. Selon elle, cela pourrait dépendre du ministère de l'environnement ou peut-être même du secteur faune de son ministère. Elle fera quelques vérifications de son côté. Les délégués se préoccupent de la protection des sources d'eau potable. À titre d'exemple, l'animateur fait état d'une mesure mise en œuvre par la compagnie Barrette Chapais. Afin de protéger la source d'eau potable de la ville de Chapais, la compagnie y a établi une FHVC afin d'y proscrire les interventions forestières. La protection de cette source d'eau potable a été confirmée par la table de GIRT de Chapais-Chibougamau et fait maintenant partie des enjeux cartographiés. L'animateur demande aux délégués s'ils souhaitent en faire de même avec des sources d'eau sensibles sur le territoire de leur table de GIRT. Un délégué fait état d'une ancienne carrière où l'on retrouve un bassin d'eau artificiel, apparu après qu'on y ait extrait les substances minérales de surface. L'endroit est fréquenté régulièrement par des familles crie et par d'autres utilisateurs du territoire. La limpidité de l'eau contenue dans ce bassin peut donner à croire qu'elle est propre à la consommation alors qu'il y a lieu d'en douter. Des avertissements devraient être affichés à de tels endroits et la population informée.

Prévoir une action visant l'affichage d'avertissements où l'on retrouve des sources d'eau impropres à la consommation.

Les délégués ne souhaitent rien ajouter de plus à la grille des enjeux pour le moment.

9. Modification PAFI-O 2018-2023

Les délégués regardent la carte papier du MFFP fournie au début de la rencontre. Ils demandent d'y ajouter le découpage des aires de trappe. L'animateur vérifie que l'observatrice du MFFP a bien compris la demande. Les délégués demandent également que la légende soit également en anglais. L'observatrice explique qu'il s'agit d'une

carte destinée aux consultations publiques. Les cartes destinées aux consultations particulières des maîtres de trappe et du groupe de travail conjoint ont ce découpage des aires de trappe et une légende en français. Comme les consultations publiques se font généralement dans des milieux francophones, elle invite les délégués à se référer plutôt aux cartes destinées aux consultations particulières. Néanmoins, l'animateur rappelle que tous les documents destinés aux tables de GIRT devraient être en français et en anglais. Dans ce cas, l'observatrice invite l'animateur à adresser cette demande à Mme Christine Morin du MFFP.

L'observatrice du MFFP présente le PAFI-O modifié. Elle porte une attention particulière à un secteur près du lac Chabinoche, où l'on prévoit fermer une portion d'un chemin de récolte. Selon elle, il pourrait s'agir d'un chemin d'hiver. Elle attire également l'attention des membres sur un secteur près de la route de la Baie-James. Il s'agit d'une très petite superficie où l'on prévoit de la scarification.

À la demande de l'animateur, l'observatrice précise qu'il s'agit d'une consultation de la table de GIRT. Les délégués n'ont aucun commentaire à formuler.

10. Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes et directives des habitats fauniques

L'observatrice du MFFP donne un état de situation quant à l'avancement de ce dossier. Le travail est effectué actuellement en collaboration entre le MFFP et le CNG, en vue de recueillir les préoccupations des maîtres de trappe concernés par la stratégie des peuplements mixtes, plus particulièrement les communautés de Waswanipi, d'Oujé-Bougoumou et Mistissini. Une fois les préoccupations obtenues, ces dernières seront ajoutées aux commentaires reçus lors d'un atelier tenu le 30 mai dernier dans l'élaboration du document. L'observatrice précise les étapes pour les quelques semaines à venir. En marge des travaux en cours, le MFFP procédera à la mise en place de mesures transitoires afin de maintenir des peuplements mixtes à l'échelle des aires de trappe. Concernant la directive sur les habitats fauniques, des travaux sont en cours pour élaborer des approches adaptées aux besoins des différentes espèces fauniques, afin d'évaluer la qualité d'habitat pour les différentes espèces. Ce deuxième chantier avait été mis sur la glace temporairement pour se concentrer sur le premier. Il s'agit d'un chantier d'envergure, considérant les effectifs limités. À terme, on pourra discuter à savoir si priorise l'orignal ou le caribou qui est une espèce parapluie. De leur côté, les planificateurs pourront disposer d'outils d'aide à la décision.

11. Table des matières PAFI-T modifiée

L'observatrice du MFFP résume les modifications apportées à la table des matières du PAFI-T. Cette étape s'inscrit dans le processus de consultation dans lequel est prévue une consultation des tables de GIRT. On est maintenant sur le point de lancer les consultations publiques sur les PAFI-T, dès le 6 janvier 2020. Une des modifications effectuée depuis la génération des PAFI-T 2013-2018 consiste en un regroupement d'UA. Les membres sont invités à consulter les différents documents et à soumettre leurs commentaires s'il y a lieu.

12. Proposition du calendrier 2020 des rencontres

L'animateur soumet une proposition de calendrier des rencontres des tables de GIRT pour l'année 2020. Pour la table de GIRT de Nemaska, les trois rencontres sont prévues le 12 février, le 10 juin et le 2 décembre. Cela convient à l'ensemble des membres présents. L'animateur suggère de débiter les rencontres à 13h30 plutôt qu'à 13h00, le temps d'installer le matériel pour la rencontre. Les membres présents sont d'accord.

13. Calendrier 2019-2020 des colloques du Service canadien des forêts

L'observatrice du GREIBJ avait demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour. Son absence au téléphone étant constatée, le point n'est pas abordé.

14. Divers

a. Comité technique régional sur l'accès au territoire

L'animateur rappelle la présentation de Mme Sonia Légaré concernant la stratégie envisagée pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier et la mise sur pieds d'un comité technique régional pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins. Le comité avait été mis sur la glace durant cette vague de rencontres mais lors de la rencontre de la table de GIRT de Matagami tenue la semaine dernière, les délégués ont demandé de réactiver ce comité. Un délégué demande si ce comité traitera également des sentiers de motoneige. Ce n'est pas prévu pour le moment mais on peut le prévoir si les délégués le souhaitent. À la demande de l'animateur, M. Wayne Cheezo exprime son intérêt pour le comité mais en marge de ce comité, les CNG doit nommer des représentants pour faire partie de certains comités, d'ici les prochains mois. Il souhaite donc attendre avant de prendre un engagement pour le comité technique régional. En attendant, l'animateur lui propose de le tenir informé de l'avancement des travaux, en lui transmettant toute communication qui sera transmise aux membres du comité.

15. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 30.

Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par Matthiew Tanoush, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

FHVC	:	Forêt à haute valeur de conservation
GREIBJ	:	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP	:	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	:	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	:	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	:	Règlement sur l'aménagement durable des forêts
SDBJ	:	Société de développement de la Baie-James
TGIRT	:	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire